

Financement gouvernemental à l'OBV Yamaska : un financement récurrent

8 novembre 2024, GRANBY, Québec. — La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, M^{me} Isabelle Charest, et le ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Granby, M. François Bonnardel, ont annoncé par voie de communiqués de presse publié dans le Granby Express le 7 novembre, au nom du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Benoit Charette, l'octroi de 732 000 \$ à l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska.

Depuis 2018, l'OBV Yamaska reçoit en effet 244 000 \$ par an, un montant qui constitue son budget statutaire et qui est destiné à la coordination d'une table de concertation, à la rédaction du Plan directeur de l'eau, de ses objectifs et de son plan d'action et aux différents suivis. Ce n'est donc pas de l'argent nouveau, comme l'ont pensé certains de nos partenaires, mais le renouvellement de la subvention existante.

L'OBV Yamaska est reconnaissant du financement octroyé. Cependant, nous constatons que, compte tenu de la pression inflationniste des dernières années, celui-ci a dans les faits diminué, alors que nous devons plus que jamais nous préoccuper des ressources en eau de notre territoire.

La contribution gouvernementale ne nous permet toujours pas d'accompagner les acteurs de l'eau dans la planification et la réalisation d'actions terrain. C'est par le biais de nos différents projets, que l'OBV Yamaska obtient des sources de financement autre qui lui permettent d'agir plus concrètement en partenariat avec différents organismes.

Faits saillants

- L'entente de financement entre le gouvernement et les OBV a été signée en juillet dernier.
- L'OBV Yamaska reçoit un financement récurrent du Gouvernement du Québec, depuis 2018, de 732 000 \$ chaque trois ans, soit 244 000 \$ par année.

L'OBV Yamaska est une table de concertation mandatée par le gouvernement du Québec pour élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), en faire la promotion et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. La mission de l'OBV et les objectifs du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.



Pour informations

Audrey Bastien, ressource spécialisée en communication

160, rue Cowie, bureau 201

Granby (Québec) J2G 3V3

communications@obv-yamaska.qc.ca

450 956-1164, poste 103